

No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2018

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU LE 5 MARS 2018**

Membre(s) présent(s) : Mme Jacqueline Poirier, Mme Emmanuelle Garnaud, Mme Suzette de Rome, M. Stéphane Fraser et M. Claude Caron

Membre(s) absent(s) : Mme Marie Diamant et M. Vincent More

Tous formant quorum sous la présidence de Mme Emmanuelle Garnaud

Est aussi présent : M. Louis Breton, directeur général / secrétaire-trésorier

#### **1. Mot de bienvenue à l'assemblée**

La séance débute à 19:30 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par Mme Emmanuelle Garnaud.

#### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;  
CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;  
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Stéphane Fraser et Mme Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-03-50**

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

#### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **3. Correction du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2018**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QUE le conseil municipal a décidé d'apporter une modification à la résolution 2018-01-13;

ATTENDU QUE la modification vise à changer le montant de la demande d'aide financière à 1 151 400 \$ dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV (PSISR-MELS) pour le projet Espace villégiature;

ATTENDU QUE la modification, sans la mise à contribution d'autres aides financières, indique que la municipalité doit assumer sa part des coûts du projet Espace villégiature, soit un montant de 1 402 415 \$ par l'entremise de ses excédents affectés, d'une taxe spéciale et d'un emprunt, ainsi qu'elle garantit l'apport du milieu d'un montant de 250 000 \$ par l'entremise des excédents affectés et non affectés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Claude Caron et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-03-51**

QUE le conseil municipal adopte la modification indiquée au procès-verbal de la séance du 15 janvier 2018.

#### **4. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 février 2018**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

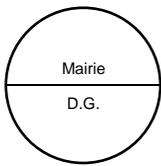
ATTENDU QUE le conseil municipal a décidé d'annuler la résolution 2018-02-30;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Suzette de Rome et M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-03-52**

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 5 février 2018.



No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2018

#### 5. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 février 2018

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Stéphane Fraser et Mme Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-03-53

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 12 février 2018.

#### INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### 6. Information de la mairie

Mme Emmanuelle Garnaud mentionne que M. Vincent More et Mme Marie Diament s'excusent de leur absence et qu'en l'occurrence elle prend la relève à la mairie pour la présente séance du conseil.

C'est avec regret que le conseil municipal a appris que M. Louis Breton, directeur général / secrétaire-trésorier, allait quitter son poste à la fin juin 2018. Il a donc été décidé d'enclencher le processus de dotation dans les plus brefs délais, le tout avec l'aide de l'expertise de M. Maxime Chouinard, conseiller en ressources humaines chez HDO, qui connaît déjà bien l'organisation municipale.

#### 7. Information des conseiller(ère)s

Mme Emmanuelle Garnaud indique que la Corporation portageoise de développement a fait la présentation d'un projet d'aménagement sommaire du terrain municipal à l'intersection de la route de la Montagne et de la côte de l'Église au conseil municipal. Ce projet sera visé par une demande d'aide financière dans le cadre du programme PIQM-MADA.

La mise à jour annuelle du répertoire des talents et des entreprises a également été faite.

#### ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

#### 8. Avis de motion pour l'adoption ultérieure d'un règlement sur le traitement et les conditions des employés municipaux

Un avis de motion est donné par M. Stéphane Fraser pour l'adoption ultérieure du règlement numéroté 2018-02-381 et intitulé « Règlement sur le traitement et les conditions des employés municipaux ».

#### 9. Adoption du projet de règlement sur le traitement et les conditions des employés municipaux

ATTENDU QUE le règlement numéroté 2016-12-361 et intitulé « Règlement sur le traitement et les conditions des employés municipaux » est à actualiser en fonction de l'indexation du salaire minimum à 12 \$/h à partir du 1<sup>er</sup> mai 2018;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit projet de règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles sur place pour le public, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

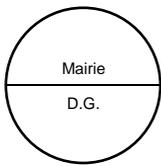
Il est proposé et appuyé par M. Claude Caron et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-03-54

QUE le conseil municipal adopte le présent projet de règlement numéroté 2018-03-381 et intitulé « Règlement sur le traitement et les conditions des employés municipaux ».

#### 10. Plainte de Mme Mireille Savary sur le déneigement

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une plainte de Mme Mireille Savary, demeurant au 587 route du Fleuve, concernant le déneigement;



No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2018

CONSIDÉRANT QUE Mme Savary considère que le déneigeur va trop vite et que par conséquent il y a de la neige de surplus qui s'accumule dans sa cour et que celle-ci fait paraître sa cour mal entretenue;

CONSIDÉRANT QUE la plainte doit être acheminée au responsable de service au préalable et s'il y a lieu, la direction générale en saisit le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le rapport du responsable n'indique aucune anomalie de la part du déneigeur, mais qu'il a pris bonne note de la soi-disante vitesse excessive et que le suivi a été fait avec l'entreprise de déneigement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Claude Caron et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-03-55**

QUE le conseil municipal :

- accepte les conclusions du rapport de service;
- demande aussi à M. Louis Breton, directeur général, de faire en sorte de faire effectuer quelques contrôles de vitesse durant la saison de déneigement afin de s'assurer que le déneigeur respecte les clauses contractuelles;
- demande que les plaintes soient acheminées au responsable de service, qui en informe la direction, qui prend la décision d'en saisir ou non le conseil municipal des dites plaintes.

#### **11. Réclamation de M. Thériault et de M. Poirier sur le compte de taxes**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une réclamation de Messieurs Thériault et Poirier, demeurant au 20 rue Ile Lemoyne, concernant une erreur sur leurs comptes de taxes pour la vidange de la fosse septique et la collecte des matières résiduelles des quatre années antérieures,

CONSIDÉRANT QUE Messieurs Thériault et Poirier considèrent qu'ils n'ont pas à débours ce montant de 795,04 \$, correspondant aux 4 dernières années, puisqu'il ne s'agit pas de leur erreur;

CONSIDÉRANT QU'il y a bien eu omission administrative affectant le compte de taxes de Messieurs Thériault et Poirier, c'est-à-dire que les unités de vidange de fosse septique et de collecte des matières résiduelles n'ont pas été ajoutées suite à la construction de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale reconnaît son erreur, mais qu'elle est aussi en droit d'exiger le remboursement de toutes taxes omises jusqu'à concurrence de trois années antérieures, conformément à l'article 1003 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Claude Caron et M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-03-56**

QUE le conseil municipal :

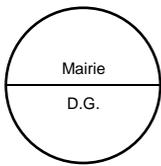
- maintient le compte de taxe supplémentaire sur les trois années antérieures, soit d'un montant total de 792,30 \$;
- Offre la possibilité aux propriétaires de rembourser ce compte de taxes supplémentaire au cours de l'année 2018, donc sans intérêt si le paiement est fait d'ici le 31 décembre 2018.

#### **12. Renouvellement de l'entente de service de première ligne de conseil juridique**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de service forfaitaire de base de Moreau avocats inc. d'un montant annuel de 500 \$ (+ taxes);

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service porte sur toute matière juridique relevant de la compétence de la municipalité, y compris en matière de relations de travail, toute personne autorisée par la municipalité peut consulter, sans nombre limité d'appels, un ou des avocats du cabinet:

- Pour l'obtention, verbalement, de recommandations ou d'opinions juridiques sommaires;
- Pour valider, confirmer ou compléter des documents préparés par les officiers municipaux;



No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2018

- Pour l'obtention d'une analyse sommaire de documents qui pourraient être transmis au cabinet par télécopieur ou courriel ou autrement afin que le cabinet puisse en formuler des commentaires, suggestions ou recommandations à la municipalité.

CONSIDÉRANT QU'à partir du moment où le problème soumis nécessite un avis juridique écrit, une intervention ou une collaboration comme procureur dans un litige, ou un projet spécifique de la municipalité, un dossier sera constitué sur instructions du conseil municipal, suivant la tarification horaire habituelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Suzette de Rome et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-03-57**

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à contracter les services de première ligne de Moreau avocats inc.

#### **13. Changement au poste de directeur(trice) général(e) / secrétaire-trésorier(ère)**

ATTENDU QUE M. Louis Breton, directeur général / secrétaire-trésorier, quitte ses fonctions à la fin juin 2018 et qu'un processus d'embauche sera enclenché dans les prochains jours.

### **COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE**

#### **14. Conférence de presse sur la restauration d'habitat côtier – comité Zip**

Une conférence de presse sur la restauration d'habitat côtier a eu lieu à la salle Gilles-Moreau le 22 février dernier avec la collaboration du comité Zip.

#### **15. Appui pour l'amélioration de la couverture de téléphonie cellulaire**

ATTENDU QUE le ministère de l'Innovation, de la Science et du Développement économique du Canada (ISDE) a lancé le 4 août 2017 une consultation sur la délivrance de licences du spectre de 600 MHz (réf. : Avis SLPB 005-17 de la gazette du Canada);

ATTENDU QUE le spectre de 600 MHz serait favorable aux régions puisque les ondes, moins puissantes, parcourent de plus grandes distances;

ATTENDU QUE le spectre de 600 MHz serait mis aux enchères par ISDE en 2019;

ATTENDU QUE par le passé, le processus d'attribution du spectre aux grands télécommunicateurs n'a pas favorisé les régions;

ATTENDU QU'avec l'aide d'un consultant en télécommunication, la MRC de Témiscouata a déposé le 2 octobre 2017 et le 2 novembre 2017 à ISDE des réponses aux questions et des commentaires visant à favoriser le développement de la téléphonie cellulaire dans les régions où le service est désuet et/ou absent ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et Mme Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-03-58**

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage appuie les commentaires et les réponses émis par la MRC de Témiscouata sur la consultation SLPB-005-17 d'ISDE dans le cadre technique, politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande de 600 MHz.

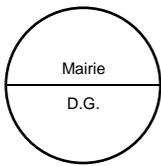
#### **16. Demande adressée au gouvernement du Canada pour le financement de projet de développement de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies**

ATTENDU QUE la région du Bas-Saint-Laurent compte de nombreuses zones qui ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

ATTENDU QUE la faible densité de la population des régions mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

ATTENDU QUE les réseaux de télécommunications cellulaires sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux;

ATTENDU QUE le 21 décembre 2016, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a établi la « Politique réglementaire de télécom » (réf. : 2016-496) qui énonce l'objectif du service universel suivant : les Canadiens, dans les régions urbaines,



No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2018

ainsi que dans les régions rurales et éloignées, ont accès à des services vocaux et à des services d'accès Internet à large bande, sur des réseaux fixes et sans-fils mobiles;

ATTENDU QUE le CRTC est en processus d'élaboration d'un régime de financement de la large bande;

ATTENDU QUE par le régime de financement de la large bande du CRTC, les demandeurs pourront soumettre des propositions pour aménager ou améliorer l'infrastructure d'accès ou de transport des services d'accès Internet à large bande fixes et sans-fils mobiles;

ATTENDU QUE la « Politique réglementaire de télécom » et les critères du futur régime de financement de la large bande du CRTC ne sont pas clairs relativement au financement de la téléphonie cellulaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et Mme Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-03-59**

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage demande au gouvernement du Canada de mettre en place un régime de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire.

#### **17. Demande adressée au gouvernement du Québec pour le financement de projet de développement de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies**

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent sont mal desservies par le réseau Internet;

ATTENDU QUE la faible densité de la population des municipalités mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

ATTENDU QUE les réseaux de télécommunications cellulaire et d'Internet haute vitesse sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a lancé un programme de financement en décembre 2016 appelé Québec Branché qui ne finançait que des projets d'Internet haute vitesse;

ATTENDU QUE Québec Branché était un programme adapté aux télécommunicateurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et Mme Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-03-60**

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage demande au gouvernement du Québec de :

- mettre en place un programme de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire;
- mettre en place un programme de financement permettant aux MRC et aux municipalités de déposer des demandes financières même si elles ne sont pas déposées conjointement avec un télécommunicateur.

#### **18. Demande adressée auprès d'Hydro-Québec pour modifier la grille tarifaire des loyers d'occupation des équipements de téléphonie cellulaire pour les projets municipaux**

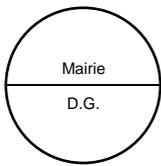
ATTENDU que l'occupation du territoire est une priorité du gouvernement québécois;

ATTENDU que la faible densité de la population des MRC et municipalités mal desservies affecte négativement la priorité des différents grands télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

ATTENDU que les MRC et les municipalités devront être partenaires avec les grands télécommunicateurs pour la réalisation des prochains projets de téléphonie cellulaire;

ATTENDU qu'Hydro-Québec a un vaste réseau de télécommunications partout au Québec;

ATTENDU qu'Hydro-Québec fait une étude pour identifier s'il a des fibres optiques excédentaires qui permettraient à des fournisseurs internet d'utiliser une partie de son réseau pour offrir du service Internet haute vitesse aux régions peu ou mal desservies;



No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2018

ATTENDU qu'Hydro-Québec a également une dizaine de tours de télécommunication sur le territoire du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU que certaines tours de télécommunication d'Hydro-Québec pourraient solutionner la problématique de couverture cellulaire déficiente dans certaines municipalités;

ATTENDU qu'Hydro-Québec se montre ouvert à partager ses tours pour permettre aux télécommunicateurs d'installer leurs équipements radio de téléphonie cellulaire, moyennant un loyer d'occupation;

ATTENDU que le loyer d'occupation d'Hydro-Québec a une incidence majeure sur la concrétisation ou non de projet de développement de téléphonie cellulaire dans les MRC et municipalités qui ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et Mme Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-03-61**

Que le conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage demande à la société Hydro-Québec d'appliquer un loyer correspondant à 10 % de la valeur établie par la grille tarifaire actuelle, plafonné à 3 500 \$, pour l'installation d'équipement servant à la téléphonie cellulaire dans une infrastructure appartenant à Hydro-Québec, dans le cas où une MRC et/ou une municipalité seraient impliquées financièrement.

#### **19. Appui à Patrimoine et Culture du Portage pour l'exposition « Les grandes vacances »**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'appui de Patrimoine et Culture du Portage pour la Phase 2 de son projet d'exposition à l'école de l'Anse et ayant pour thème « Les grandes vacances »;

ATTENDU QUE la demande d'appui a pour objet d'obtenir une aide financière du Fonds d'initiatives culturelles de la MRC de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE ce projet continuera à maintenir et à accroître la fréquentation du lieu tout en contribuant au développement et à la valorisation du Parc de l'Anse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Claude Caron et M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-03-62**

QUE le conseil municipal appuie Patrimoine et Culture du Portage dans son projet qui représente une implication citoyenne exemplaire.

#### **20. Appui au comité parc pour leur ajout d'un module de jeux**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'appui du Comité parc pour sa demande de financement auprès de M. Jean D'Amour, député;

ATTENDU QUE la demande d'appui a pour objet d'ajouter un petit module de jeux dans le Parc des trois ruisseaux (communément appelé Parc de l'Amitié);

CONSIDÉRANT QUE ce projet continuera à maintenir et à accroître la fréquentation du lieu tout en contribuant au développement et à la valorisation du parc;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Stéphane Fraser et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-03-63**

QUE le conseil municipal appuie le Comité parc dans sa demande de financement auprès de M. Jean D'Amour, député.

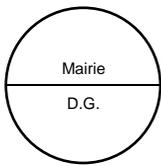
### **AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

#### **21. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)**

##### **748, route du Fleuve (PIIA rénovation)**

ATTENDU QUE la demande consiste à rénover le revêtement de la toiture avec du bardeau d'asphalte, semblable à l'existant pour la résidence, et une tôle de style à baguettes pour la verrière;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;



No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2018

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Claude Caron et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-03-64**

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

#### **617, route du Fleuve (Démolition partielle)**

ATTENDU QUE la demande consiste à démolir une partie du bâtiment afin de se conformer à l'ordonnance de la cour supérieure dans le dossier 250-17-001292-163;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement est non conforme à la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser la démolition partielle telle que demandée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-03-65**

QUE le conseil municipal autorise la démolition partielle telle que demandée.

#### **617, route du Fleuve (transformation)**

ATTENDU QUE la demande consiste à refaire le revêtement extérieur de deux murs, l'installation de nouvelles fenêtres à la suite de la démolition de l'agrandissement en litige;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Stéphane Fraser et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-03-66**

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

#### **Démission de Mme Sylvie Pomerleau**

ATTENDU QUE Mme Sylvie Pomerleau quitte ses fonctions de membre au comité consultatif en urbanisme (CCU). Avis aux intéressés de faire partie du CCU, veuillez faire parvenir une lettre de motivation à la municipalité.

#### **22. Octroi du contrat pour la construction d'une gloriette au parc de l'Anse**

ATTENDU QUE la municipalité a le projet d'aménager le parc de l'Anse dans son programme quinquennal d'immobilisations 2018-2022;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune autre formalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité 4 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 3 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Construction Laurian April inc. est la plus basse au montant de 8 211,00 \$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE,

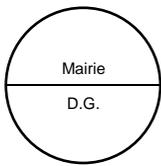
Il est proposé et appuyé par M. Claude Caron et M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-03-67**

QUE le conseil municipal mandate M. Vincent More et M. Louis Breton à signer le contrat de fabrication de la gloriette entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Construction Laurian April inc. selon ses termes.

#### **23. Octroi des contrats pour la fabrication du mobilier au parc de l'Anse (bois/aluminium)**

ATTENDU QUE la municipalité a le projet d'aménager le parc de l'Anse dans son programme quinquennal d'immobilisations 2018-2022;



No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2018

ATTENDU QU'il s'agit de deux contrats de gré à gré qui peuvent être octroyés sans aucune autre formalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité 4 soumissionnaires pour la partie bois du mobilier et qu'elle a obtenu 2 soumissions;

CONSIDÉREANT QUE la soumission de M&M Michaud est la plus basse au montant de 4 120,00 \$ + taxes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité 5 soumissionnaires pour la partie aluminium du mobilier et qu'elle a obtenu 2 soumissions;

CONSIDÉREANT QUE la soumission de Mobilier urbain est la plus basse au montant de 18 047,00 \$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et Mme Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-03-68**

QUE le conseil municipal mandate M. Vincent More et M. Louis Breton à signer les contrats suivants :

- Fabrication de la partie bois pour le mobilier entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et M&M Michaud selon ses termes;
- Fabrication de la partie aluminium pour le mobilier entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Mobilier urbain selon ses termes.

#### **24. Projet d'aménagement de la forêt municipale avec le Groupement forestier de Kamouraska**

ATTENDU QUE la municipalité possède les lots portant les numéros de cadastre 5 315 886 et 5 315 887, puis qu'elle désire y faire une mise en valeur par de l'exploitation sylvicole dans un contexte d'aménagement durable de la forêt;

ATTENDU QUE le Groupement forestier de Kamouraska inc. propose une convention normalisée d'aménagement à la municipalité pour réaliser ce projet;

ATTENDU QUE l'exploitation sylvicole des lots visés va normalement générer un léger revenu à la municipalité qui pourra être alloué au nettoyage des sentiers de raquettes / pistes de ski de fond sur une distance de 5 mètres de part et d'autre des parcours;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ladite convention, qu'ils en ont pris connaissance et qu'une présentation a été faite à l'assemblée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Suzette de Rome et M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-03-69**

QUE le conseil municipal mandate M. Vincent More et M. Louis Breton à signer la convention d'aménagement normalisée pour les lots portant les numéros de cadastre 5 315 886 et 5 315 887 entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et le Groupement forestier de Kamouraska inc. en ses termes, dans le cadre de la mise en valeur des forêts privées telle que définie dans la Loi sur les forêts et dans les règlements afférents, ainsi que toute autre loi ou règlement qui y fait référence.

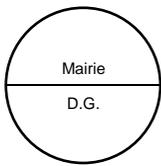
#### **25. Projet de reboisement du champ municipal avec Arbres-Évolution**

ATTENDU QUE le programme de reboisement social d'Arbre-Évolution est actuellement en appel de projets et que l'objectif est de financer les projets de plantation d'arbres et d'arbustes;

ATTENDU QUE le programme fournira plus de 6 000 arbres, lesquels seront plantés dans les municipalités québécoises qui en feront la demande;

ATTENDU QUE l'aide au projet inclut les éléments suivants :

- Une évaluation terrain des sites de plantation
- La co-élaboration du plan de reboisement
- Tous les arbres nécessaires à la réalisation de votre projet
- Une main-d'oeuvre qualifiée encadrant l'activité de mise en terre
- Le fertilisant racinaire
- 25% des frais de paillis



No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2018

- Du matériel de plantation
- La gestion des relations médiatiques
- Un soutien professionnel après la plantation
- Un suivi sur 50 ans

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'avère intéressant pour le reboisement d'une partie du champ municipal avec consigne d'y planter des espèces d'arbres fruitiers « patrimoniaux »;

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et Mme Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-03-70**

QUE le conseil municipal mandate M. Vincent More et M. Louis Breton à signer une entente de reboisement entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Arbres-évolution en ses termes.

#### **26. Projet de ramassage des algues marines avec Pro-Algues Marine inc.**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de service gratuit de récolte d'algues marines échouées de l'entreprise Pro-Algues Marine Inc. de St-Simon de Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE cette offre gratuite est d'une durée de 4 ans et que les travaux de récolte ne sont pas soumis à l'obligation d'obtenir de certification;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Suzette de Rome et M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-03-71**

QUE le conseil municipal autorise le ramassage d'algues marines sur le site de la plage municipale uniquement, soit entre le quai et l'école, et ce, entre le 1<sup>e</sup> juin et le 20 juin ou à partir de la Fête du travail jusqu'à l'Action de grâce de chaque année.

#### **27. Demande d'aide financière de 25 000 \$ dans le cadre du programme Fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada (FAC)**

ATTENDU QUE l'aménagement du parc intergénérationnel de l'Anse vise à appuyer le maintien et même l'essor de la vie récréative, sportive et touristique de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage;

ATTENDU QUE le projet est en adéquation avec les besoins intergénérationnels des occupants en implantant des infrastructures et équipements adéquats :

- Aménagement du secteur de l'École de l'Anse en vue de créer un espace intergénérationnel : creusage de fossé de ligne, remblai et nivellement du terrain / Rampe d'accès personne à mobilité réduite pour l'École (poste d'accueil) / Estrade, système de son, zone de rassemblement (pour auditoire) et espace couvert (intempéries et ombrage) / jardin horticole collectif / plantation d'arbres et arbustes / aires de jeux ancestraux / Installation d'un bloc sanitaire avec toilette pour personne à mobilité réduite;
- Aménagement des trois aires de délasserment (butons, plantes indigènes, équipements et mobiliers);
- Aménagement de deux stationnements avec une signalisation adéquate;
- Aménagement d'une surlargeur à la bretelle d'accès Est pour la sécurité des piétons et des cyclistes.

ATTENDU QUE le budget total du projet se chiffre à 308 888 \$;

ATTENDU QUE la municipalité demande une aide financière de 25 000 \$ dans le cadre du « Fonds AgriEsprit »;

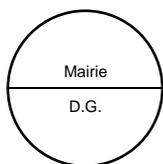
ATTENDU QUE la municipalité a reçu la confirmation d'une aide financière de 100 000 \$ pour ce projet dans le cadre du programme infrastructure Québec-Municipalité – volet Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA);

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à assumer sa part des coûts du projet, soit un montant de 118 724 \$, en 2017 et en 2018;

ATTENDU QUE suite à la réalisation du projet, la municipalité s'engage à assurer le budget nécessaire aux opérations courantes pour l'immeuble et ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et M. Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :



**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE**  
**PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2018**

No de Résolution ou  
 Annotation

**2018-03-72**

QUE le conseil municipal mandate le directeur général, M. Louis Breton, à déposer une demande d'aide financière de 25 000 \$ pour l'aménagement du parc de l'Anse dans le cadre du Fonds AgriEsprit de financement agricole Canada (FAC).

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**28. Programmation Accès-Loisirs**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de soutien au projet Accès-Loisirs offert grâce à l'organisme les Grands amis du KRTB;

CONSIDÉRANT QUE la mission du programme est d'offrir aux gens à faible revenu des places de loisirs auprès d'organismes et d'organisations;

CONSIDÉRANT QUE le processus de sélection rigoureux est fait pour déterminer qui peut bénéficier de ces services de loisirs gratuitement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a la possibilité de fournir les services suivants à l'été et à l'automne;

Qté	Service	Description	Valeur
1	Camp de jour	Camp de jour de 9 h à 16 h. (Non inclus - service de garde et sorties)	100 \$
2	Soccer	Atelier soccer récréatif, incluant prêt d'un chan-	90 \$
1	Abonnement familial piscine	Résident ou non-résident	160 \$ ou 176 \$
Total offert			366 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et Mme Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-03-73**

QUE le conseil municipal offre ces services gratuitement à l'été et l'automne 2018 en collaboration avec l'organisme les Grands amis du KRTB.

**29. Musclez vos méninges**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de gratuité de la salle Gilles-Moreau pour une durée de 10 rencontres de deux heures;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise la promotion de la vitalité intellectuelle des aînés;

CONSIDÉRANT QUE ce programme peut être bénéfique à tous nos aînés qui désirent s'y inscrire au coût de 20 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-03-74**

QUE le conseil municipal accorde la gratuité de la salle Gilles-Moreau pour une durée de 10 rencontres de deux heures.

**30. Embauche des sauveteurs et assistants-sauveteurs à la piscine municipale**

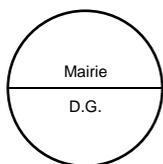
ATTENDU QUE la municipalité procède à des appels de candidatures annuellement pour ses services saisonniers, selon les postes à combler;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans un journal local, puis sur les sites d'Emploi Québec, Québec municipal, Place aux jeunes, etc;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été formé pour l'embauche aux postes à combler;

ATTENDU QUE l'embauche des employés saisonniers est déléguée par le conseil municipal au comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs candidatures d'anciens sauveteurs ont été reçues et que leur évaluation est positive;



No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2018

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience de ces candidats, la coordonnatrice en loisirs recommande l'embauche sans entrevue des personnes suivantes pour la piscine à l'été 2018 :

Embauche équipe piscine municipale	
Anne-Sophie Czech	Sauveteur
Audrey-Anne Caron	Sauveteur
Myriam Pellerin	Sauveteur
Emmanuelle Gagnon	Sauveteur
Justine Czech	Sauveteur
Frédéric Gagnon	Sauveteur

#### 31. Information sur la semaine de relâche

La semaine de relâche se déroule du 4 au 9 mars et une belle programmation fera plaisir à plusieurs, d'autant plus que le service de garde de l'école primaire est fermé durant cette semaine.

Le dimanche 4 mars se tiendra la deuxième édition de l'activité « Active ton fou » au Chalet des sports. Cette activité familiale invite les gens à venir jouer au « Bubble football » et faire l'essai de trottinettes des neiges. Les participants pourront profiter du petit feu extérieur pour faire griller saucisses et guimauves et de chocolats chauds. L'activité est gratuite. Consultez le site Internet de la municipalité pour la programmation complète de la semaine de relâche.

#### 32. Suivi du Défi plein air 2018

Malgré le froid mordant, le Défi Plein air a su plaire à près de 400 personnes. Le ballon-balai, les tours de carriole, le rallye ski de fond, la sculpture sur neige, la randonnée aux flambeaux et la soirée chansonnier ont connu un grand succès.

Cette année, la bonne participation des citoyens au déjeuner des conseillers a permis d'auto-financer presque entièrement cette activité qui, en général, est la plus coûteuse.

Le budget de 4 800 \$ a été respecté. La vente de billets pour les tours de carriole, la tire sur neige, la vente d'alcool au bar et le déjeuner des conseillers a permis de récolter 2 016 \$.

#### 33. Activités et événements à venir

Dessin de Pâques : le concours de dessin est de retour via l'Info-Portage de mars. Les participants auront la chance de gagner un lapin en chocolat. Le gagnant sera déterminé au hasard par pige. Le concours est ouvert aux résidents de Notre-Dame-du-Portage, âgés de 5 à 12 ans.

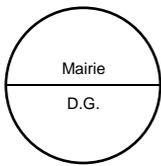
Événements à venir

Semaine de relâche	5 au 9 mars
Entrevues programmes estivaux	Date à confirmer
Concours de dessin Pâques	1 <sup>er</sup> au 23 mars
Soirée reconnaissance aux bénévoles	20 avril
Sortie de la programmation estivale	4 mai
Soirée information et inscription programmes estivaux	24 mai

#### **VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE**

#### 34. Octroi du contrat pour la réfection de la rue Bérubé (conditionnellement à l'emprunt)

ATTENDU QUE la municipalité a le projet de la réfection de la rue Bérubé dans son programme quinquennal d'immobilisations 2018-2022;



No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2018

ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres public publié sur SEAO;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu 9 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission d'Excavation Deschênes et Fils est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 114 176,50 \$ + taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi du contrat est conditionnel à l'obtention de l'emprunt en lien avec le projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Stéphane Fraser et M. Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-03-75**

QUE le conseil municipal mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat de la réfection de la rue Bérubé entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Excavation Deschênes et Fils, selon ces termes.

#### **35. Octroi de contrat pour le rapiéçage de pavage des rues**

ATTENDU QUE la municipalité procède au rapiéçage manuel de pavage des rues tous les ans;

ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE la municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité 5 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 4 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission Pavage réparation Francoeur inc. est valide et est la plus basse, pour un montant de 450 \$ la tonne, soit un total de 23 400 \$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Suzette de Rome et M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-03-76**

QUE le Conseil mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat de rapiéçage manuel de pavage des rues entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Pavage réparation Francoeur inc. selon ces termes.

#### **36. Octroi de contrat pour le balayage des rues**

ATTENDU QUE la municipalité procède au balayage des rues tous les ans;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité 2 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 2 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Albert Castonguay et fils inc. est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 3 500 \$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-03-77**

QUE le conseil mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat de balayage des rues entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Albert Castonguay et fils inc. selon ces termes.

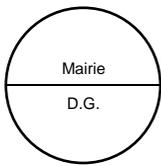
#### **37. Octroi de contrat pour le marquage et traçage des rues**

ATTENDU QUE la municipalité procède au traçage des rues tous les ans;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité 7 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 3 soumissions;



No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2018

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Permaligne est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 12 823,90 \$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Suzette de Rome et M. Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-03-78**

QUE le conseil mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat de marquage et traçage des rues entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Permaligne selon ces termes.

#### **38. Octroi de contrat pour le fauchage du bord des rues**

ATTENDU QUE la municipalité procède au fauchage du bord des rues tous les ans;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité 2 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 1 soumission;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Débroussailleuse RB est valide et est au montant de 60 \$/h \$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Stéphane Fraser et M. Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-03-79**

QUE le conseil mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat de fauchage de bord de rues entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Débroussailleuse RB selon ces termes.

#### **39. Rapport d'activité annuel en matière de sécurité incendie**

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie est entré en vigueur le 10 septembre 2010 et que l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit que toute autorité locale ou régionale ou régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues au schéma doit adopter par résolution un rapport d'activité annuel;

ATTENDU QUE lesdits rapports doivent être transmis par la MRC de Rivière-du-Loup au ministère de la Sécurité publique avant le 31 mars 2018;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit rapport, qu'ils en ont pris connaissance et qu'une présentation a été faite à l'assemblée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-03-80**

QUE le conseil municipal adopte le rapport d'activité en matière de sécurité incendie pour l'année 2016-2017 et demande qu'une copie dudit rapport soit acheminée à la MRC de Rivière-du-Loup.

#### **DONS ET PARTICIPATIONS**

#### **40. Demande de contribution de la Société Alzheimer du Bas-St-Laurent**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande contribution de la Société pour l'Alzheimer Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU QU'il y aura une marche pour l'Alzheimer le dimanche 27 mai 2018 dès 12h45 et depuis le parc Campus-et-de-la-Cité de Rivière-du-Loup;

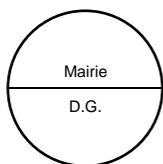
CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Suzette de Rome et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-03-81**

QUE le conseil accorde un montant de 100 \$ à la Société Alzheimer Bas-Saint-Laurent.



No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2018

#### 41. Demande d'aide financière du CISSS Bas-St-Laurent pour le Fonds de dépannage PA.RI.CI/camps de vacances

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de contribution du CISSS pour le Fonds de dépannage PARICI/camps de vacances pour permettre aux jeunes issus de famille précaire à participer à un camp de vacances;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne s'accorde pas avec la politique en place et que le conseil municipal ne désire pas y contribuer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Suzette de Rome et Mme Jacqueline Poirier respectivement puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-03-82

QUE le conseil municipal n'attribue aucun montant au Fonds de dépannage PARICI/camps de vacances.

#### 42. Demande de contribution à Patrimoine et Culture pour le chemin du Portage

ATTENDU QUE le projet « Mise en valeur du chemin du Portage » possède les caractéristiques d'un projet structurant pour les communautés rurales de par :

- son approche multisectorielle (implication d'organismes provenant de différents secteurs d'activités);
- son rayon d'action étendu (intermunicipal et inter-mrc);
- sa capacité à développer de l'emploi et ses retombées économiques potentielles, découlant du développement des attraits significatifs susceptibles d'être exploités le long, ou à proximité des parcours (qualités paysagères, potentiels récréatifs, éléments historiques évocateurs, etc.);
- le développement du sentiment de fierté des communautés résultant de l'attractivité bonifiée des municipalités et de la valorisation du patrimoine culturel et naturel régional.

ATTENDU QU'un comité de travail-Inter-MRC travaille à la réalisation du projet « Mise en valeur du chemin du Portage », en concertation avec les acteurs et partenaires du milieu ;

ATTENDU QUE les grandes orientations et les axes prioritaires de mise en valeur ont été identifiés dans le cadre de l'étude technico-économique intitulée « Mise en valeur du chemin du Portage » par Groupe GID Design et présentés aux citoyens lors de rencontre publique le 27 octobre 2017;

ATTENDU QUE la municipalité désire contribuer annuellement à Patrimoine et Culture du Portage;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution s'accorde avec la politique en place;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-03-83

QUE le conseil municipal appuie le projet « mise en valeur du chemin du Portage, délègue Mme Suzette de Rome à titre de représentante de la municipalité afin de siéger au sein du comité de travail Inter-MRC et accorde 5 000 \$ en deux versements égaux de 2 500 \$, soit l'un en septembre 2018 et l'autre en septembre 2019.

#### 43. Demande de contribution de l'école primaire pour l'aménagement de la cour d'école

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande contribution de l'école primaire de Notre-Dame-du-Portage pour l'aménagement de la cour d'école;

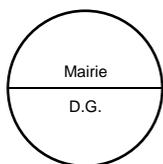
CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-03-84

QUE le conseil offre 5 entrées journalières familiales d'une valeur de 12 \$ chacune et une serviette de plage d'une valeur de 25 \$ pour l'aménagement de la cour de l'école primaire de Notre-Dame-du-Portage.



No de Résolution ou  
Annotation



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

### PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2018

#### **SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES**

#### **44. Dépôt des deux états financiers comparatifs – février 2018**

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés aux membres du conseil municipal, conformément au Code municipal du Québec.

#### **45. Liste des déboursés approuvés pour le conseil ou effectués par délégation – février 2018**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2018-03-85**

QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectués par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 247 815,56 \$.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

#### **46. Période de questions / réponses facultatives**

Des citoyens adressent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

**Compte de taxes** – M. Chenel Thériault indique qu'il reconnaît devoir payer un service qu'il a reçu, mais qu'il est inconcevable qu'une telle omission sur un compte de taxes puisse arriver.

**Sylviculture des terrains municipaux** – M. Norbert Lapointe indique qu'il faudra faire attention aux arbres que l'on coupe et considérer le facteur vent qui peut déraciner plus d'arbres à la suite d'un éclaircissement de la forêt. M. François Morin renchérit et mentionne qu'il faut faire attention à ce genre d'exploitation, car ça ressemble pratiquement à un champ de bataille suite à une intervention. Le directeur général mentionne que la municipalité va s'assurer de protéger et de nettoyer les abords des sentiers de raquettes et pistes de ski de fond, que le Groupement forestier de Kamouraska avait bien indiqué que le résultat de la coupe laisse un bon amas de branches qui enrichit toutefois l'humus du sol.

**Stationnement dans la rue du parc de l'Amitié** – M. Jean-Paul Gaudreau mentionne qu'il est indisposé par son voisin du fait qu'il stationne son véhicule inadéquatement dans la rue du parc de l'Amitié et il demande à la municipalité d'intervenir pour régler la situation.

**Réfection de la rue Bérubé** – Mme Lucie Lebrun demande la raison pour laquelle la réfection de la rue Bérubé ne se fait qu'à partir du mois de septembre 2018. Le directeur général lui indique qu'il fallait s'assurer du délai nécessaire pour la confirmation de l'emprunt associé au projet et afin de bénéficier de meilleures conditions de concurrence sur le marché. Il y aura une intervention de recharge en gravier 0-3/4 sur le point de virée au printemps comme les dernières années pour éviter les inconvénients.

#### **47. Levée de l'assemblée**

Sur la proposition de Mme Suzette de Rome, l'assemblée est levée à 20:58.

---

Emmanuelle Garnaud  
Mairesse suppléante

---

Louis Breton  
Directeur général / secrétaire-trésorier